



---

71<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale  
5<sup>e</sup> commission

Point 145 de l'ordre du jour

**Administration de la justice à l'Organisation  
des Nations Unies**

Administration of justice at the United Nations

New York, le 11 octobre 2016

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Suisse et du Liechtenstein.

Nos délégations saluent les rapports sur l'administration de la justice aux Nations Unies que nous ont soumis le Secrétaire général et le Conseil de justice interne, ainsi que le rapport du CCQAB sur cette question. Par ailleurs, nous accueillons avec satisfaction le rapport et les recommandations détaillées du Groupe d'experts externes chargé de mener une évaluation indépendante intermédiaire, ainsi que l'examen des services d'ombudsman du système des Nations Unies effectué par le Corps commun d'inspection (CCI), et nous tenons à les remercier pour l'important travail accompli. Nous attendons également avec intérêt de recevoir la lettre de la Sixième Commission et d'entendre son point de vue sur les aspects juridiques de cette thématique.

Madame la Présidente,

Nos délégations aimeraient souligner quatre points qui nous semblent essentiels pour améliorer l'administration de la justice aux Nations Unies.

Premièrement, nous sommes convaincus que l'amélioration des politiques, des processus ainsi que des procédures d'enquête au sein de l'Organisation permettra une efficacité accrue, une réduction du nombre de plaintes et des frais de justice. C'est pourquoi nous soutenons :

- les demandes de postes et de ressources supplémentaires présentées par le Secrétaire général en réponse aux recommandations du Groupe d'experts ;
  - les recommandations du Conseil de justice interne et du Groupe d'experts concernant la création d'un cadre réglementaire clair et efficace pour les membres du personnel
-

- et, en particulier, les recommandations dont la portée va au-delà du système d'administration de la justice et qui répondent au besoin d'améliorer les politiques et les processus ainsi que les procédures d'enquête afin de diminuer le nombre de cas à traiter.

Le système doit disposer de ressources suffisantes pour pouvoir fonctionner. L'amélioration des conditions cadres relatives aux processus judiciaires et de la gestion du personnel doit contribuer à réduire le nombre de plaintes.

Deuxièmement, nous souscrivons à la recommandation du Groupe d'experts visant à donner accès au système à l'ensemble du personnel de l'ONU. À notre avis, il est problématique que 45 % du personnel n'ait pas accès au système interne d'administration de la justice. L'ONU doit mettre en place un système offrant un recours effectif à tous les membres du personnel, qu'ils appartiennent à la catégorie des fonctionnaires ou à celle des non-fonctionnaires. Nos délégations comprennent l'inquiétude du Secrétaire général quant au risque de voir augmenter considérablement les coûts si le nombre du personnel ayant accès au système devait pratiquement doubler. C'est pourquoi, nous suggérons que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à présenter des alternatives susceptibles d'assurer l'accès des non-fonctionnaires à un recours effectif.

Troisièmement, nous tenons à exprimer notre préoccupation face au manque de protection contre les représailles. Il est essentiel que l'ONU crée un climat dans lequel les membres du personnel peuvent dénoncer tout manquement présumé en toute sécurité, afin de maintenir les normes élevées de professionnalisme et d'intégrité de l'Organisation. Actuellement, le système formel n'offre pas aux membres du personnel d'outils adéquats leur permettant de répondre à des représailles. Les mécanismes en place ne constituent donc pas une solution adéquate si la procédure devant le Bureau de la déontologie ne garantit pas une protection appropriée. À notre avis, il est dans l'intérêt de l'ONU de remédier à cette situation.

Quatrièmement, nos délégations tiennent à féliciter une nouvelle fois le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies pour l'excellent travail réalisé pendant la période considérée. Les observations formulées dans ce rapport au sujet des causes systémiques des litiges sont, comme toujours, du plus grand intérêt. Le CCI a reconnu l'importance de faire rapport sur la question aux organes délibérants de l'ONU et a observé que l'Ombudsman du Secrétariat est seul à bénéficier d'un accès direct vis-à-vis de ces organes. Nous attendons avec intérêt les rapports qu'il présentera sur la question.

Madame la Présidente,

Permettez-moi de conclure en réaffirmant l'engagement de la Suisse et du Liechtenstein pour l'amélioration des procédures internes en matière de personnel et de justice, pour l'accès à un recours effectif pour l'ensemble du personnel de l'ONU, pour une protection renforcée contre les représailles, ainsi que pour la prévention des litiges grâce aux rapports de l'Ombudsman.

Nous vous remercions, Madame la Présidente.

---

Madam Chair,

I have the honour to speak on behalf of Switzerland and Liechtenstein.

Our delegations welcome the reports on the administration of justice at the United Nations that have been submitted to us by the Secretary-General and the Internal Justice Council as well as the related report of the ACABQ. Furthermore, we welcome the report and the comprehensive recommendations of the Interim Independent Assessment Panel as well as the review of the organisational Ombudsman Services across the United Nations system by the Joint Inspection Unit (JIU) and would like to thank them for its important work. We are also looking forward to receiving the letter of the Sixth Committee and to hearing its views on the legal aspects of this thematic issue.

Madam Chair,

Our delegations would like to highlight four points that we consider of particular importance to improve the administration of justice at the United Nations.

First, we are convinced that improving policies, processes as well as investigation procedures within the organisation will enable stronger efficiency, a reduction of the number of complaints and of the costs of justice. We, therefore, support:

- the Secretary-General's requests for additional posts and resources in response to the recommendations of the Panel;
- the recommendations of the Internal Justice Council and of the Panel regarding the creation of a clear and effective regulatory framework for staff members;
- and in particular the recommendations that go beyond the administration of justice system and address the need for improved policies and processes as well as investigation procedures in order to reduce the number of cases.

Adequate resources are needed for the system to function. Improving the frameworks of the justice processes and personnel management will contribute to reduce the number of complaints.

Second, we endorse the recommendation of the Panel to provide access to the system for the total workforce. In our opinion it is problematic that 45% of the workforce has no access to the UN's internal system of administration of justice. The UN must put in place a system where all personnel have an effective remedy, irrespective of their internal qualification as staff or non-staff members. Our delegations understand the concern of the Secretary-General that almost doubling the number of staff that can access the system would significantly increase the costs. We would therefore like the General Assembly to invite the Secretary-General to present a number of alternatives on how non-staff could be given access to an effective remedy.

Third, we would like to voice our concerns about the lack of protection from retaliation. It is essential that the UN has a climate in which staff members feel safe to report any misconduct in order to uphold the organisation's high standards of professionalism and integrity. The formal system does not currently provide staff members with adequate tools to respond to retaliation. It is therefore no suitable

alternative if the procedure before the Ethics Office fails to ensure proper protection. In our view, it is in the interest of the UN to remedy this situation.

Fourth, our delegations would like to once again commend the Office of the Ombudsman and Mediation Services on the excellent work done during the reporting period. The observations contained in its

report on systemic causes of conflict are, as always, very valuable. The JIU acknowledged the importance of reporting on this issue to the legislative bodies of the UN and remarked that the Ombudsman of the Secretariat is the only one with such direct access. We look forward to his continuing reporting on this issue in the future.

Madam Chair,

Allow me to conclude by reaffirming the engagement of Switzerland and Liechtenstein for improving the internal personnel and justice procedures, providing an effective remedy to the entirety of the UN's workforce and strengthening protection from retaliation as well as conflict prevention through the ombudsman's reporting.

Thank you, Madam Chair.